

**DIRECTION GENERALE**

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####  
Et : ##### #####

EHPAD HIC de la Presqu'île  
Rue Georges Clemenceau  
44490 LE CROISIC

Monsieur #####, Directeur.

[ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr)

Réf. : M2024\_PDL\_00187

Nantes, le mercredi 14 août 2024

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le rapport final de contrôle assorti des demandes de mesures correctives définitives. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'instruction du suivi de ce contrôle sur pièces.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général,  
Le Directeur de Cabinet

##### #####

**Contrôle sur pièces le 19/04/2024**

Nom de l'EHPAD	EHPAD HIC DE LA PRESQU'ILE- LE CROISIC		
Nom de l'organisme gestionnaire	HIC DE LA PRESQU'ILE		
Numéro FINESS géographique	440021350		
Numéro FINESS juridique	440028538		
Commune	LE CROISIC		
Statut juridique	EHPAD Public	Hospitalier	
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	Installée
Capacité Totale	160		146
	HP	160	146
	HT		
	PASA		
	UPAD		
	UHR		
PMP Validé	169		
GMP Validé	717		
<b>Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial</b>			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	3	4	7
Nombre de recommandations	7	16	23
<b>Demandes de mesures correctives retenues -</b>			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	2	3	5
Nombre de recommandations	7	5	12

**Instruction du rapport de contrôle : ##### #####** - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

**Signature du rapport de contrôle : ##### #####** - Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
<b>1 - GOUVERNANCE</b>										
1.33	Réaliser des enquêtes de satisfaction globales, au moins tous les deux ans, y compris auprès des familles.			2		1 an	L'établissement déclare que la réalisation d'une enquête globale auprès des résidents et des familles est intégrée dans son PACOSS. Il a été transmis le résultat d'enquête 2022 sur la "Prise en charge Enseignant APA" et un courrier adressé aux familles concernant le fonctionnement du CVS.	Il est pris acte des document transmis. Néanmoins, l'enquête de satisfaction en direction des usagers (résidents et familles) doit couvrir l'évaluation d'autres prestations que celles concernant uniquement l'enseignant APA. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue	
1.34	Actualiser le plan blanc.		2			1 an	L'établissement déclare que la mise à jour globale du PGTHSSE de l'HIPI est en cours suite à la réception de la notification ORSAN de l'établissement reçu le 10/01/2024 et des guides associés reçu de l'ARS le 04/07/24.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
1.35	Actualiser le DUERP.		2			1 an	L'établissement déclare que l'action est intégrée à son PACOSS.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
<b>2 - RESSOURCES HUMAINES</b>										
2.16	Poursuivre les actions de formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.			2		1 an	L'établissement déclare que l'action est intégrée dans son PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
2.17	Poursuivre les actions de formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement du personnel de soin.			2		1 an	L'établissement déclare que l'action est intégrée dans son PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
<b>3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT</b>										
3.5	Formaliser et réaliser une évaluation gériatrique standardisée lors de l'admission du résident, de façon pluridisciplinaire en vue du repérage des risques de perte d'autonomie et de l'élaboration du projet de soins du résident (procédure EGS à formaliser)- Art D 312-158 du CASF.		1			6 mois	L'établissement déclare que l'action est intégrée dans son PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.6	Réaliser une évaluation standardisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).		1			6 mois	L'établissement déclare que l'action est intégrée dans son PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.7	Réaliser une évaluation standardisée des risques de chute, au décours de l'admission.		1			6 mois	L'établissement déclare que l'action est intégrée dans son PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires, au décours de l'admission.		1			6 mois	L'établissement déclare que l'action est intégrée dans son PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.9	Préciser dans le règlement de fonctionnement les modalités d'accès au dossier administratif et médical.			2		6 mois	L'établissement déclare que l'action est intégrée dans son PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.10	Formaliser et mettre en œuvre une annexe au contrat de séjour pour les personnes ayant des restrictions à leur liberté d'aller et venir, conformément aux dispositions des Art. R 311-0-5 à R 311-0-9 du CASF	1				6 mois	L'établissement déclare que l'annexe au contrat de séjour est formalisée mais que sa mise en œuvre doit être améliorée.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.11	Mettre en place une organisation permettant à chaque résident de bénéficier d'un projet personnalisé réactualisé annuellement. (L 311-3,7° du CASF)	1				6 mois	Un groupe de travail sur le projet personnalisé va être organisé début 2025 suite à la formation institutionnelle.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé (Art. L311-3-7° CASF et D 311-8° du CASF).		2			1 an	L'établissement déclare que l'action est intégrée dans son PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine.		1		Dès réception du présent rapport		L'établissement déclare que la résidence des Lauriers dispose d'une douche par étage. L'architecture de la nouvelle résidence d'EHPAD permettra d'améliorer les fréquences des douches. Il est précisé l'absence de réalisation d'une douche dans les situations ci-après : - pour des raisons médicales (toilette au lit pour fin de vie, état de santé...), - bénéfices / risques pour les troubles cognitifs du résident (résident, agressif, douche engendrant des troubles du comportement...), - convenance/souhait intégré dans le PP du résident (résidents réalisant une toilette au lavabo uniquement), - résidents réalisant leur douche de manière autonome, - refus exprimés (tracés dans les transmissions ciblées). L'établissement déclare que l'action est intégrée dans son PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.21	Mettre en place une commission animations ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.			2		1 an	L'établissement déclare que l'action "Formaliser les CR des commissions animation avec identification des résidents présents" est intégrée au PAQSS .	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.25	Avoir une réflexion institutionnelle afin de réduire le délai de jeûne.		1			6 mois	L'établissement déclare que l'action est intégrée au PAQSS.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	
3.26	Proposer aux résidents une collation nocturne et la formaliser dans le plan de soins		1		Dès réception du présent rapport		Une collation est proposée aux résidents qui le souhaitent. Elle n'est pas tracée dans le plan de soins (action intégrée au PAQSS).	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective dans l'attente de sa mise en œuvre effective.	Mesure maintenue	